

# CONSEIL MUNICIPAL

## ***PROCES VERBAL***

Séance du lundi 10 juin 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le 10 juin deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Cécile GENOVESIO, Madame le maire.

Date de la convocation : le 06 juin 2024

Membres qui ont pris part aux délibérations : 10 membres présents sur 13.

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, , David BERAUX, Christèle BOE, Séverine BOUROUMEAU, José GOUVEIA, Marie-Rose MIRABEL,

Procurations : Dominique BONNEU donne pouvoir à C GENOVESIO, Sylvie POMIER donne pouvoir à MC MOURLEAU

Excusés : Julien COYART, Alain MALGOUYRES, Laurent NORMANDIN-VARENNE

Secrétaire de séance : Marie Claire MOURLEAU

### ORDRE DU JOUR

- ✓ **Demande de subvention pour restauration du patrimoine religieux**
- ✓ **Point PLUi 2025**
  
- ✓ **Questions diverses**

## 1. Demande de Subvention pour restauration du patrimoine religieux

Madame Le Maire rappelle aux élus qu'il est nécessaire de restaurer la statue de Saint Eutrope du XVIIème siècle, protégée au titre des Monuments Historiques, ainsi que les deux reliquaires de l'Eglise. Le coût total des travaux s'élève à 9980€

Afin de financer les travaux Mme le Maire propose de demander des subventions

- Au près de la DRAC pour 2268€
- Au près du Conseil départemental pour 3780€

## 2. Point PLUI 2025 »

Madame le Maire et son 1er adjoint présentent aux élus les propositions d'évolution du PLUI 2025 sur notre commune

L'idée est de recentrer et densifier l'habitat autour du village et redynamiser le centre du village en imaginant une continuité de l'aménagement de la rue de l'église autour des bâtiments communaux (école, salle des fêtes, mairie)

Une voie douce est envisagée le long du cours d'eau de l'Autheronne,

A long terme, la commune souhaiterait également pouvoir acquérir du foncier afin de développer le logement locatif et ainsi maintenir l'effectif de notre école durablement.

Les élus sont favorables à l'évolution de ce PLUI.

## 3. Questions Diverses

### ➤ La buvette vagabonde

La mairie a été contactée par un commerçant ambulant « la buvette vagabonde » il s'agit d'une buvette itinérante qui se déplace dans les communes du 1er juin au 31 août pour animer les villages. Il propose une animation (pétanque, concert, ...) avec buvette et vente de repas à emporter.

Les élus sont favorables à ce concept et demandent à Mme le Maire d'approfondir le sujet pour organiser une animation durant l'été

### ➤ Redevance Occupation du Domaine Public

La réglementation impose aux communes de demander aux commerçants ambulants qui stationnent sur la commune une redevance d'occupation du domaine public.

Seules les associations à but non lucratif sont exonérées de cette redevance.

3 types de stationnement sont prévus : Permis de stationner, permis de voirie, droit de place (marché).

Pour information les communes voisines pratiquent les tarifs suivants :

La Sauvetat : 5€ par jour

Lafox : 25€ la journée

Les élus sont favorables à la mise en place de cette redevance pour les commerçants qui stationnent sur la commune (coiffeur, camion pizza,...) Le tarif de 5€ par jour est retenu, cependant Mme le Maire doit se renseigner pour savoir s'il est possible de prévoir un abonnement pour les commerçants qui apportent un service à la commune tout au long de l'année.

### ➤ Comité partenaire Mobilité

La loi d'Orientation des mobilités prescrit l'organisation de comité partenaire mobilité. L'objectif est de mettre en place un dialogue entre les employeurs, les habitants et les associations autour des questions de transport et de mobilité.

Ce groupe d'échanges porté par l'agglo, sera constitué de 6 collègues (élus, usagers, associations, représentants des institutions,...) avec pour but

- D'instaurer un dialogue avec les habitants sur le sujet de la mobilité
- D'alimenter les réflexions par un recueil d'expériences

Les membres se réuniront 2 fois par an.

Les candidats doivent se faire connaître avant le 14 juin et seront ensuite tirés au sort

Mme Bouroumeau et Mme Boé se portent candidates.

➤ **Pétition de l'APE de Bon Rencontre**

Une pétition à l'initiative de l'APE de Bon Rencontre est en cours pour alerter les élus et habitants sur la hausse des tarifs des transports scolaires (quasiment multiplié par 4 en 4 ans). En 2024 la carte de transport coutera 105€ contre 80€ en 2023

Les personnes qui souhaitent signer cette pétition peuvent la retrouver sur le site [www.change.org](http://www.change.org).

➤ **Planning des élections pour les législatives de 30 juin et 7 juillet**

Madame Le Maire propose aux élus de se positionner sur le planning pour assurer les permanences des élections législatives des 30 juin et 7 juillet.

Les élus absents à ce conseil municipal seront contactés par Mme le Maire

➤ **Ecole**

Madame le Maire présente l'effectif de l'école à la rentrée 2024/2025 :

15 PS - 11 MS - 9GS - 7CP - 13 CE1

58 élèves répartis en 3 classes

1 classe : PS MS => 21 élèves

1 classe : MS GS => 18 élèves

1 classe : CP CE1 => 20 élèves

Compte tenu que la 2eme classe de maternelle accueillera cette année des MS, l'équipe enseignante souhaiterait qu'une ATSEM puisse intervenir la journée entière sur la classe des MS GS (actuellement l'ATSEM est présente seulement le matin)

Madame le Maire indique que sur l'année, le cout du mi-temps complémentaire de cette ATSEM est estimé à 17 000€ pour la commune, dont 2800€ seraient remboursés par la commune de Sauvagnas.

Une nouvelle embauche devrait être envisagée car il n'est pas possible d'augmenter les heures du personnel qualifié présent.

Une discussion s'engage entre les élus. A l'issue de ces échanges, les élus ne sont favorables à l'embauche d'une nouvelle Atsem. Ils considèrent que, compte tenu que les PS font la sieste l'après-midi, les effectifs de MS et GS pourraient être repartis différemment entre les 2 classes l'après-midi.

Madame le Maire participe au prochain conseil d'école lundi 17 juin, elle communiquera à l'équipe enseignante la décision des élus.

➤ **Accueil périscolaire pour les enfants hors commune**

2 familles quittent la commune dans l'été et leurs enfants ne seront plus scolarisés à Saint Caprais à la rentrée.

Une des 2 familles a cependant émis le souhait de pouvoir continuer à bénéficier de l'accueil périscolaire du mercredi.

A titre exceptionnel et compte tenu que le papa a toujours été très investi dans les associations de la commune, les élus sont d'accord pour que ces 2 enfants continuent à fréquenter l'accueil périscolaire du mercredi

**Date du prochain conseil municipal : Lundi 1 juillet**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close

Délibérations prises :

2024\_23 : Demande de subvention restauration patrimoine religieux

Approuvée à l'unanimité

Liste des membres présents ayant pris part aux délibérations :

GENOVESIO	Cécile	
BONNEU	Dominique	Procuration à C.GENOVESIO
BEREAUX	David	
BOUROUMEAU	Séverine	
BOE	Christèle	
COYART	Julien	Excusé
GOUVEIA	José	
MALGOUYRES	Alain	Excusé
MARMUSE	Jean-Damien	
MIRABEL	Marie-Rose	
MOURLEAU	Marie Claire	
NORMANDIN-VARENNE	Laurent	Excusé
POMIER	Sylvie	Procuration à MC MOURLEAU